Image not found or type unknown

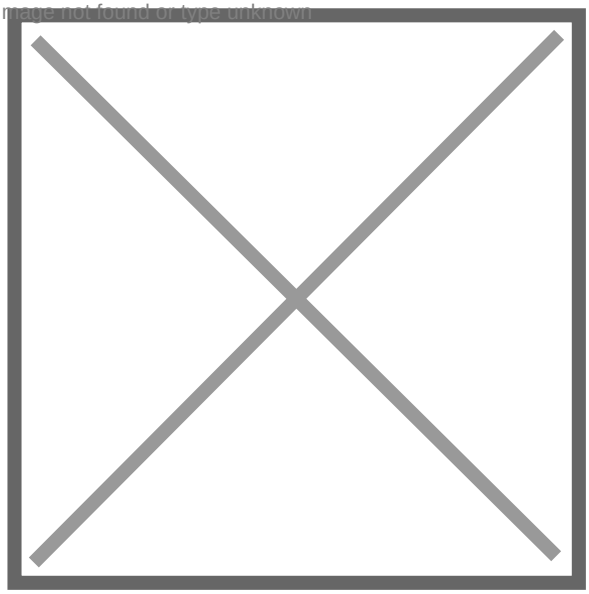

Appel partie adverse jugement prud homme

Par **Brid974**, le **15/07/2014** à **10:15**

Bonjour
J'ai gagné aux prud homme mais la partie adverse
A fait appel.
Comme j'avais signé une convention qui rétribuait
20% de mes gains à mon avocat, je voulais savoir
Si je me présente seul en appel lui serai je redevable
De ces 20 % ??

Par **alterego**, le **15/07/2014** à **11:22**

Bonjour,

Sans connaître le jugement et savoir ce que prévoit la convention, on ne peut que vous rappeler que vous êtes liés par celle-ci et que vous devrez à votre avocat ce qui a été convenu.

Juridiquement êtes-vous suffisamment expérimenté pour assurer seul votre défense ?
C'est la question que vous devez vous poser.

Vous pouvez vous dispenser d'avocat... avec le risque que cela comporte.

Cordialement

Par **Brid974**, le **15/07/2014** à **17:07**

Bonjour et merci pour la réponse
Je ne suis pas très doue mais bon la il faut
Que je la repaie 3 000 donc total 6 000 et 20 %
Ça fait beaucoup pour ma petite poche
surtout en ce moment
Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés